

## SEANCE DU 13-11-2015

---

### DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

L'an deux mil quinze, le treize novembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Bellecombe en Bauges, régulièrement convoqué le sept novembre deux mil quinze, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Luc BERTHALAY, Maire.

Etaient présents : Mmes et Mrs : BERTHALAY Jean-Luc, DELHOMMEAU Eric, DUSSOLLIER François, CAUSSE Cyrille, LEJEAU Bruno, LEVEQUE Véronique, NICOUUD Michel, BLANC Stéphane, NIVEAUX Evelyne, VADEZ Anne-Sophie, BOGEY Catherine, PETIT-ROULET Lauriane, COMMUNAL Nicolas et PRICAZ Raymond.

Etaient excusés : M Christian SION qui a donné procuration à M. François DUSSOLLIER  
Mme Véronique LEVEQUE est nommé secrétaire de séance.

#### **1. Avis du Conseil Municipal sur Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI)**

Monsieur le Maire,

- Expose au Conseil Municipal qu'aux termes de la loi du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), chaque préfet doit élaborer pour son département un nouveau schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) destiné à servir de cadre de référence à l'évolution de la carte intercommunale dans le département, pour les six années à venir.

A la suite de la présentation du SDCI à la CDCI (Commission Départementale de Coopération Intercommunale) le 12 octobre 2015, Monsieur le Préfet de la Savoie a notifié à la *Commune* le projet de SDCI courrier reçu le 14/10/2015.

Dans ce projet, Monsieur le Préfet de la Savoie propose de consolider le périmètre de l'agglomération chambérienne en fusionnant la Communauté d'Agglomération de Chambéry (Chambéry Métropole) et la Communauté de Communes Cœur des Bauges étant précisé que cette fusion serait effective au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les collectivités impactées par le projet de schéma (notamment les communes et les intercommunalités) doivent se prononcer dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Ces avis seront ensuite transmis à la CDCI qui pourra former des amendements au projet dans les conditions de majorité requises (majorité des deux tiers de ses membres).

- invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le projet de SDCI et plus particulièrement sur le projet de fusion de la Communauté de Communes Cœur des Bauges et de Chambéry Métropole,

## **Le Conseil Municipal,**

*Après en avoir débattu,*

- Considérant le projet de SDCI notifié par Monsieur le Préfet en date du 14/10/2015
- **Considérant l'incohérence du projet de schéma tant au regard des bassins de vie, que des Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) :** Le territoire du Cœur des Bauges est séparé de tous les autres bassins de vie par des sommets montagneux et nécessite pour la liaison avec les bassins contigus, le franchissement d'un col (Col du Frêne, Col des Prés, Col de Plaimpalais, Col de Leschaux). De ce fait, le Cœur des Bauges a développé au cours des siècles une véritable identité montagnarde « baujue » et à ce titre son patrimoine culturel demeure une composante forte de l'identité savoyarde.

Le bassin de vie se définit, selon l'INSEE, par le territoire, hors frontières administratives, sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants (services aux particuliers, commerces, enseignement, santé, sports, loisirs et culture, transports...).

Or, le Cœur des Bauges est à la jonction entre plusieurs bassins de vie (page 29 du SDCI) constituant ainsi le ciment entre ceux-ci :

- Annecy et Aix-Les-Bains avec les communes d'Arith, Bellecombe-en-Bauges, le Châtelard, Lescheraines et La Motte-en-Bauges soit 5 communes,
- Saint-Pierre-d'Albigny avec les communes de La Compôte, Doucy en Bauges, Ecole, Jarsy et Sainte-Reine soit 5 communes,
- Enfin, Chambéry, avec les communes d'Aillon le Jeune, Aillon le Vieux, Le Noyer et Saint-François de Sales soit 4 communes,

Les Bauges se tournent aussi naturellement vers la CORAL et le bassin de vie d'Albertville.

De plus, le SCoT (Schéma de Cohérence Territorial) diffère selon nos territoires :

- Le Cœur des Bauges bénéficie d'un régime dérogatoire pour le SCoT reconnu par l'Etat lui-même par le biais des précédents Préfets.
  - Chambéry métropole est adhérent au SCOT de Métropole Savoie, au même titre de Grand Lac ou bien Cœur de Savoie,
- **Considérant que le projet de SDCI n'apporte aucune garantie sur l'accroissement à court et moyen terme de la solidarité financière et territoriale qui pourrait en découler :**

le projet de schéma dans sa rédaction actuelle n'apporte aucun élément d'analyse prospective permettant de mesurer l'impact d'une telle fusion notamment concernant l'exercice des compétences futures, des projets en cours ou en gestation. Il est dès lors impossible d'appréhender ou d'envisager pour les communes du Cœur des Bauges son impact financier.

Pire, la probabilité importante de non reprise de certaines compétences par la Communauté d'Agglomération, dont la compétence sociale, entrainera de facto un retour de celle-ci au niveau communal avec pour conséquence un recul de cette solidarité pour les communes des Bauges. Du reste, cela passera nécessairement par la création de syndicats contraire à l'esprit de la loi et qui, en sus des baisses de dotations, impacteront toujours plus les finances communales.

- **Considérant les différences d'enjeux des nombreux chantiers engagés par les deux EPCI avec une démarche de fusion à mener d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2017** : Depuis 18 mois et suite au profond renouvellement des équipes municipales, nos deux collectivités travaillent sur d'ambitieux schémas de réorganisation, de structuration et de transfert de nouvelles compétences visant ainsi à rationaliser nos dépenses et à proposer un service public de qualité aux citoyens.

Pour la Communauté de communes du Cœur des Bauges (CCCB), un travail de réflexion conséquent a été engagé pour favoriser un développement économique endogène. A ce titre, le parcours immobilier des entreprises, suite au succès de la pépinière d'entreprises, sera poursuivi par l'aménagement d'une zone d'activité économique et par la construction d'un bâtiment relais. A ce titre une fusion aurait des répercussions dramatiques sur le tissu économique local notamment concernant la fiscalité. Le taux de cotisation foncière des entreprises de la communauté de communes du Cœur des Bauges de 8.88% permet au territoire de maintenir des avantages fiscaux indéniables pour nos PME. Un passage au taux de 27 % engendrerait le départ progressif d'une partie importante des entreprises des Bauges et par voie de conséquence participerait à la désertification de notre territoire.

Concernant le tourisme la CCCB travaille sur la fusion de ses offices de tourisme ainsi que sur une prise de compétence « sentier de randonnée » qui serait l'opportunité pour elle de posséder un schéma directeur indispensable à l'amélioration de cette activité. Elle travaille également, en collaboration avec des investisseurs privés, sur la réhabilitation de ses centres de vacances.

Concernant l'eau et l'assainissement, les élus ont pris en main ce domaine pour réaliser un programme d'investissement ambitieux et en assurer le financement...

Concernant l'urbanisme, le transfert de la compétence « PLU, document d'urbanisme en tenant lieu, carte communale » est effectif depuis le 1er septembre 2015. L'élaboration du PLUi en cours, traduit le projet de territoire du Cœur des Bauges, dont la logique rurale diffère de Chambéry Métropole dont les enjeux restent urbains : plan de déplacement urbain, politique de la ville... Ce document devrait être approuvé fin 2018.

Pour Chambéry métropole, les communes sont parvenues récemment, après plusieurs mois de concertation, à adopter définitivement l'ambitieux schéma de mutualisation qui repose sur 4 chantiers : renforcement des collaborations entre l'agglomération et ses communes, création de services fonctionnels communs à horizon 2015 – 2017, transferts de compétences et coopération entre agglomérations,

Déjà mentionné, le transfert de la compétence « PLU, document d'urbanisme en tenant lieu, carte communale » est également un autre exemple. Notons simplement que l'arrêté du Préfet n'est pas encore signé.

En parallèle, une importante stratégie de développement économique est également en cours de réflexion allant bien au-delà des frontières administratives de Chambéry métropole :

- Regroupement des différentes « portes d'entrées » en une seule afin d'être plus cohérent et de parler d'une seule voix,

- La définition d'une stratégie de marketing territoriale sur Métropole Savoie afin de positionner notre bassin de vie et de développer son attractivité,

Sans oublier, la convention cadre signée entre la communauté d'agglomération Grand Lac et Chambéry métropole visant la mise en place d'un mécanisme de coopération intercommunautaire afin d'optimiser la gestion de leurs services publics et la nécessaire mutualisation de leurs actions. Cette convention, signée le 17 juin 2015 à Savoie Technolac, porte sur les enjeux de transports, de développement économique et d'emploi, de tourisme, de gestion du cycle de l'eau, des déchets, d'accueil des gens du voyage, et d'énergie, complétant ainsi les actions déjà engagées de longue date entre les deux EPCI au sein du syndicat mixte Savoie Grand Revard pour le développement et la gestion des actions été / hiver du grand plateau nordique, et au sein du comité intersyndical pour l'assainissement du Lac du Bourget (CISALB).

Cette liste n'est pas exhaustive et pourrait être déclinée plus précisément.

Enfin, nos deux collectivités travaillent ensemble sur des sujets transversaux anticipant le rattachement de cohérence de demain.

C'est le cas avec le Parc Naturel Régional des Bauges créé en 1995 regroupant 65 communes, soit 60 000 habitants, et collaborant avec le bassin Aixois, Annéciens, Albertvillois et Chambérien.

C'est aussi le cas avec la démarche Territoire à Energie POSitive (TEPOS) qui vise à diviser par deux les consommations d'énergie et couvrir les besoins restants par des énergies renouvelables. L'alliance des territoires de Chambéry, d'Annecy et le Parc Naturel Régional du massif des Bauges, en liaison avec la Communauté de communes du Cœur des Bauges, est pertinente car conjuguant les zones rurales mais également urbaines, et concernant un bassin de vie de plus de 350 000 habitants.

Demain, d'autres sujets seront à l'étude, tels que la problématique de l'attractivité touristique qui est à appréhender de manière partenariale et transversale avec l'ensemble des acteurs concernés.

**Une démarche de fusion « à marche forcée » au 1<sup>er</sup> janvier 2017 est incompatible avec la poursuite de ces chantiers et démarches sauf à en remettre en cause leur réussite et donc à prendre le risque d'un considérable retour en arrière sur tous les sujets correspondants.**

- **Considérant que, si le Conseil municipal n'est pas, par principe opposé à envisager à terme une alliance territoriale**, cette démarche de fusion, compte tenu des enjeux qu'elle porte pour le territoire des Bauges, des formidables différences existantes entre le territoire des Bauges et celui de Chambéry Métropole (population, ruralité, identité montagnarde, ...) ne peut être envisagée qu'après un travail d'analyse permettant d'appréhender et d'éclairer les conséquences d'une telle évolution, et qu'en tout état de cause, une telle démarche ne peut s'envisager dans un délai aussi contraint,
- **Considérant**, par ailleurs, que le projet de SDCI pour refuser l'application de la dérogation « montagne » de 5.000 habitants se base sur la population municipale de 2012 (4892 hab.) alors même compte tenu des évolutions tendanciennes de population (+ 1,2 %/an), la communauté de communes a, en réalité, dépassé le seuil des 5.000 habitants en 2014 et qu'elle l'aura dépassé en tout état de cause le 1<sup>er</sup> janvier 2017 (date effective du projet de fusion),
- **souhaite bénéficier d'un délai de trois années** pour mener à bien un travail de réflexion et d'analyse qui permettra d'appréhender et d'éclairer complètement les conséquences des choix d'alliances territoriales pour la Communauté de Communes Cœur des Bauges,

**- souhaite rappeler à Monsieur le Préfet ainsi qu'aux membres de la CDCI :**

- la déclaration de Monsieur le Président de la République le 20 août dernier au Châtelard qui jugeait indispensable de respecter et de prendre en compte les identités de chaque territoire, leur histoire, leur spécificité, leur mode de gouvernance, leurs aspirations et les attentes de la population y étant établie,
- les propos de Madame Marylise LEBRANCHU, Ministre de la décentralisation et de la fonction publique qui a affirmé, à l'occasion du récent congrès de l'Assemblée des communautés de France tenu à Tours en octobre 2015, avoir donné des instructions aux préfets pour qu'ils présentent aux élus des SDCI ambitieux tout en leur demandant d'éviter de passer outre leur avis,
- les propos de Monsieur André VALLINI, Secrétaire d'Etat à la réforme territoriale dans le Dauphiné Libéré du 16 octobre 2015 : « des dérogations pourront être autorisées dans les territoires de faible densité, même si les élus redoutent que les préfets manquent de souplesse dans la prise en compte des réalités locales »

**- mandate Monsieur le Maire pour transmettre** le présent avis à Monsieur le Préfet de la Savoie et aux membres de la CDCI pour que cette dernière puisse former un projet d'amendement conforme à la présente délibération.

**Le Conseil Municipal de Bellecombe en Bauges, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des 15 voix la motion ci-dessus et de ce fait rejette le projet du SDCI**

**2. Définition des projets à retenir par le conseil municipal suite aux réunions de l'agenda 21**

La parole est donnée à M. Bruno LEJEAU qui présente les 27 principales propositions issues des ateliers participatifs de l'agenda 21 résumé dans le tableau ci-dessous :

1	Création d'une commission extra municipale « sentiers »
2	Création d'une commission extra municipale « lieu de convivialité »
3	Publication d'un calendrier trimestriel des animations / renforcement de la liste de diffusion mail
4	Création d'un livret d'accueil
5	Organisation d'une rencontre avec les agriculteurs pour renforcer les liens avec les habitants
6	Fleurissement thématique annuel avec un référent par hameaux (premier thème : la brouette)
7	Création d'un emploi saisonnier pendant la période estival pour assurer le fleurissement et l'accueil touristique
8	Création d'un verger communal en lien avec les enfants et enseignants de Bellecombe
9	Création d'une commission extra-municipale « cantine » visant à améliorer la qualité des repas avec l'emploi de filières courtes et de
10	Engagement vers 0 pesticide à l'horizon 2016-2017
11	Création de jardins familiaux sous réserve de la création d'une association qui gèrera et fera vivre le lieu

12	Incitation à la mise en place de compost individuel avec incitation de la mairie
13	Création d'une commission extra municipale « transport et sécurité »
14	Engagement de la commune à supporter les initiatives des entrepreneurs, mise à disposition de locaux, support administratif...
15	Créer une réserve foncière dédié prioritairement à une culture diversifiée sur une parcelle communale
16	Mise en place de vœux du maire par groupe socio-professionnel
17	Vœux du maire revisités
18	Création d'un binôme « élu référent par hameau et relais citoyen » par hameau
19	Étude pour le passage de la commune vers à un fournisseur d'énergie renouvelable
20	Réalisation d'un bilan énergétique des bâtiments et patrimoine communaux avec mise en place d'indicateurs de suivi
21	Mise en place d'une compensation de notre bilan carbone en affectant X % des revenus de la carrière aux actions liés à l'agenda 21
22	Mise à disposition d'un broyeur communal
23	Faire un diagnostic sur la dynamique du marché de location et de la vente (prix des loyers, offre, demande...)
24	Organiser des journées de nettoyage et/ou de traitement des plantes invasives + nettoyage
25	Communiquer et inciter les habitants à assister au Conseil
26	Mettre un tableau pour des échanges de services.
27	Création d'un poulailler collectif au niveau de l'école

Après en avoir pris connaissance et débattu, le Conseil Municipal :

- Approuve le plan d'action de l'agenda 21.
- Propose de retenir pour une mise en œuvre sur 2016, les 9 propositions en jaune. L'objectif est de rendre applicable au cours de l'année 2016 ces 9 propositions, soit en totalité soit partiellement.

Les propositions restantes seront étudiées à partir de 2017 où au fur et à mesure de l'avancement des actions.

Vote : contre 0      abstention 0      pour 15

### 3. Projet de création d'un élevage canin.

M. le Maire donne connaissance du projet d'installation d'un élevage canin au Mont Devant. Le dossier est à l'arrêt suite au refus de la déclaration préalable de travaux par les services de la DDT.

Il appartient désormais au pétitionnaire de trouver une solution.

#### 4. Question diverses.

Informations diverses :

- M. le Maire a signé la commande d'un défibrillateur, il sera installé sous l'abri bus à coté de la mairie avant la fin de l'année.
- Le Préfet a accepté le calendrier A'DAP de la Commune de Bellecombe en Bauges.
- Le Conseil Municipal c'est engagé a présenter le SDCI et l'agenda 21 en réunion publique en début d'année 2016.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 h 10

Signature des membres présents

BERTHALAY Jean-Luc

LEVEQUE Véronique

DELHOMMEAU Eric

DUSSOLLIER François

CAUSSE Cyrille

LEJEAU Bruno

PRICAZ Raymond

NICOUD Michel

COMMUNAL Nicolas

BLANC Stéphane

BOGEY Catherine

PETIT-ROULET Lauriane

VADEZ Anne-Sophie

NIVEAUX Evelyne